

813

— 5 —

COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi, ADOPTÉE PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, tendant à l'application aux opérations de pesage de cannes à sucre, dans les colonies de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion, des dispositions en vigueur dans la métropole sur le contrôle du pesage des betteraves. (N° 254, année 1917.)

(Nommée le 3 août 1917.)

MM.

1^{er} BUREAU : ROUSÉ.

2^e —

N[°] GENTILIZ

3^e —

GROSJEAN.

4^e —

Raymond LEYGUE.

5^e —

Jules DEVELLE.

6^e —

GENOUX.

7^e —

Etienne FLANDIN.

8^e —

GUILLIER.

9^e —

GAUVIN.



PAULINE SCHMIDTKE, 1875

Séance du 16 octobre 1917.

M. Grosjean est élu Président, M. Linné
Flourbise, secrétaire.

Après examen de la proposition de loi, la
Commission, à l'unanimité, décide et accepte le
texte adopté par la Chambre des Députés et
désigne M. Grosjean comme rapporteur.

Le secrétaire.
Linné Flou
bise

Le Président
A. Grosjean